

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer.

Titre du projet:	(le « Projet »)
Société requérante:	(le « Requérant »)

Le FMC s'est engagé à encourager l'adoption de pratiques exemplaires en matière de durabilité au sein des industries créatives canadiennes. Cela peut inclure des mesures concrètes et réalisables à prendre par le Requérant ainsi que le personnel clé de production et de création lors de la création du contenu, connues sous le nom de Plan de durabilité (le « Plan »).

- Cette section sera évaluée selon la qualité du plan proposé. En remplissant ce document, le Requérant et les individus occupant les postes clés de production et de création s'engagent à (i) prendre les mesures concrètes et réalisables suivantes liées aux activités, aux pratiques et/ou à l'embauche de personnel spécialisé sur le plan environnemental, et (ii) fournir un rapport écrit à l'étape des coûts finaux confirmant les étapes qui ont été franchies.
- Décrivez les mesures concrètes que le Requérant et ses équipes ont prises ou entreprendront.
- Les mesures peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à:
 - L'embauche de personnel dans des postes spécialisés en « écoresponsabilité » (p. ex. superviseur, coordonnateur, ou conseiller)
 - Réalisation d'une évaluation du calcul du carbone¹
 - Entreprendre une écocertification
 - Utilisation d'alternatives « vertes » : énergie plus propre / alternative aux générateurs diésel, fournisseurs écologiques, options de transport ou de voyages plus écologiques
 - Utilisation de programmes de gestion des déchets (recyclage et compost)
 - Utilisation du réacheminement des déchets dans le cycle de production (circularité, réaffectation, don ou recyclage)
 - o Offrir une formation sur la durabilité environnementale au personnel ou à l'équipe

Remarque : Les plans doivent refléter et se rapporter au Projet en cours de création. Il n'est pas nécessaire que les Projets prennent des mesures dans tous les domaines. La liste ci-dessus est présentée à titre de guide de mesures possibles pouvant donner lieu à une action. Ce n'est pas une liste de contrôle.

Plan de durabilité - 2025-2026

¹ Les projets pour lesquels un calculateur de carbone est déjà exigé tel qu'énoncé à la section 3.2.5 du <u>Module principal des Principes directeurs</u> (<u>production</u>) doivent entreprendre des mesures autres que le calculateur de carbone afin de recevoir les points alloués au plan de durabilité.

Répondez en utilisant l'espace alloué ci-dessous et soyez aussi précis que possible (maximum de 300 mots) :				

Plan de durabilité - 2025-2026 2

Signature du Requérant:

Nom:

(en lettres moulées)

Titre:

Date:

(JJ/MM/AAAA)

Je certifie que toutes les informations fournies sont exactes et complètes.

Plan de durabilité - 2025-2026